Joindre un Relevé d'Identité Bancaire (format IBAN BIC) au présent formulaire
et l'envoyer à l'adresse suivante :
3RD'Anjou
103 rue Charles Darwin
49125 Tiercé

Ou par mail à : contact@3rdanjou.fr

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Référence unique du mandat :

Type de contrat : Redevance Incitative d'Enlèvement des Ordures Ménagères

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou.
Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle.
Une demande de remboursement doit être présentée :
- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

IDENTIFIANT CRÉANCIER **SEPA**

FR 57 ROM 539953

DÉSIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE À DÉBITER	DÉSIGNATION DU CRÉANCIER
Nom, Prénom :	Nom : COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Adresse :	DES VALLÉES DU HAUT-ANJOU
	Adresse : PLACE CHARLES DE GAULLES - BP 10032
Code postal :	Code postal : 49220
Ville :	Ville : LE LION D'ANGERS
Pays :	Pays : FRANCE

DÉSIGNATION DU COMPTE À DÉBITER

IDENTIFIANT INTERNATIONAL (**IBAN**)

IDENTIFIANT INTERNATIONAL DE LA BANQUE (**BIC**)

Type de paiement : Paiement récurrent/répétitif

Signé à :
Le (JJ/MM/AAAA) :

Signature :

DÉSIGNATION DU TIERS DÉBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUÉ
(SI DIFFÉRENT DU DÉBITEUR LUI-MÊME ET LE CAS ÉCHÉANT) :

Nom du tiers débiteur :

Rappel :
En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.